



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION
COMMISSION D'APPEL

Réunion du 03 juillet 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par Notifoot.

AAS SARCELLES (D3 Féminine) : *Rétrogradation administrative de l'équipe fanion à l'issue de la saison 2025/2026.*

DECISION :

- **Infirmes et encadrement de la masse salariale du budget proposé Division 3 Féminine 2026/2027.**

AS BEAUVAIS OISE (National 2) : *Prononce une mesure d'exclusion des compétitions nationales de l'équipe première à l'issue de la saison 2025/2026.*

DECISION :

- **Confirme.**

FUTSAL MARIVAUX AMIENS (Régional 1 Futsal) : *Retrait de 3 points au classement et amendes de 150 et 1 150 euros.*

DECISION :

- **Appel Irrecevable.**

USJA CARQUEFOU (Régional 2) : *Refus d'accession en Régional 1 pour la saison 2026/2027.*

DECISION :

- **Confirme.**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



FC LILLERS (Régional 1 Féminine) : Retrait de 3 points au classement et amendes de 150 et 1 150 euros.

DECISION :

- **Annule la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs Hauts de France.**